

SPORTIVE SENIORS

Réunion du lundi 5 mars 2018

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. JOYON, LOUBEYRE, HERMEL, CHABAUD

Excusé : M. AURIAC

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

WEEK-END DE PÂQUES

Dispositions pour le week-end pascal :

La Commission a fixé certaines rencontres en retard ci-après pour le samedi de Pâques (31 mars 2018) se réservant la possibilité de reprogrammer au lundi 02 avril 2018 d'autres matchs reportés si la nécessité du calendrier l'impose. Ces matchs du samedi 31 mars ne pourront se disputer qu'à partir de 17 h. 00 (heure de référence en cas de litige).

Les clubs qui n'auraient – pour une équipe Seniors – qu'un seul match programmé durant le week-end pascal peuvent se mettre d'accord pour le fixer soit le samedi, soit le dimanche, soit le lundi à l'horaire de leur choix, ceci dans le respect des dispositions réglementaires. A défaut d'entente, le match sera fixé au dimanche de Pâques à l'horaire réglementaire.

Les clubs (recevant et visiteur) doivent communiquer à la Ligue – soit par mail, soit par Footclubs – pour le soir du vendredi 16 mars 2018, le jour et l'horaire retenus. Passé ce délai, il sera fait application des présentes dispositions.

Des rencontres reportées les 3 et 4 mars 2018, mentionnées en gras, complètent la programmation établie le 27 février dernier.

NATIONAL 3 :

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 22857.1 : C.S. Volvic / Montluçon Football (remis du 10/02/2018)

REGIONAL 1 :

POULE A -

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 23725.1 : U.S. Blavozy / F.C. Velay (remis du 14/01/2018)

N° 23736.1 : Sp. Chataigneraie Cantal / A.S. Domerat (remis du 21/01/2018)

N° 23738.1 : U.S. St Georges / Ac. Sp. Moulins Foot (remis du 10/02/2018)

N° 23667.2 : Lempdes-Sports / F.C. Cournon (remis du 18/02/2018)

* Lundi 02 avril 2018 :

N° 23657.2 : U.S. Blavozy / R.C. Vichy (remis du 28/01/2018)

N° 23669.2 : U.S. Saint Georges / Clermont Foot 63 (3) (remis du 17/02/2018)

POULE B -

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 20984.1 : Hauts Lyonnais / E.S. Vallières (remis du 17/12/2017)

N° 20911.2 : F.C. Echirolles / S.P. Côte Chaude (remis du 18/02/2018)

REGIONAL 2 :

POULE A -

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 23809.1 : A.S. Chadrac / Ent. Nord Lozère (remis du 10/02/2018)

POULE B -

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 23871.1 : F.C. Riom / S.A. Thiers (remis du 11/02/2018)

POULE C

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 21341.1 : F.C. Côte Saint André / Thonon Evian Savoie F.C. (remis du 28/01/2018)

N° 21426.1 : Amphion Publier C.S. / U.S. Gieres (remis du 03/03/2018)

POULE E –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 21330.1 : Roannais Foot 42 / Mos3r (remis du 17/02/2018)

N° 21286.2 : Belleville St Jean / F.C. Vallée de Gresse (remis du 04/03/2018)

REGIONAL 3 :

POULE A –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 24401.1 : J.S. St Priest des Champs / Montluçon Foot (2) (remis du 11/02/2018)

N° 24402.1 : F.C. Chatel-Guyon / A.S. St Genès Champanelle (remis du 11/02/2018)

N° 24399.1 : Massiac Molompize / Lempdes-Sports (2) (remis du 18/02/2018)

N° 24404.1 : F.C. Souvigny / Stade Rimois-Condât (remis du 18/02/2018)

POULE B –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 24333.1 : E.S. Le Vernet / A.S. Nord Vignoble (remis du 10/02/2018)

N° 24337.1 : A.S. St Didier St Just / F.C. Cournon (3) (remis du 10/02/2018)

N° 24338.1 : Durolle Foot / Brives Sauveteurs (remis du 11/02/2018)

N° 24335.1 : Billy-Crechy / A.S. Varennes (remis du 28/02/2018)

N° 24280.2 : A.S. Yzeure 03 Auvergne (3) / F.C. Commentry (remis du 04/03/2018)

POULE C –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 24261.1 : La Combelle C.A.B. / A.S. Sansac de Marmiesse (remis du 11/02/2018)

N° 24210.2 : U.S. Murat / Bezenet-Doyet Foot (remis du 25/02/2018)

POULE D –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 24201.1 : U.S. Saint Flour (2) / Ol. Saint Julien Chapteuil (remis du 10/02/2018)

N° 24205.1 : U.S. Sucs et Lignon / A.S.C. St Germain des Fossés (remis du 11/02/2018)

N° 24196.1 : A.S. Grazac-Lapte / A.I. Saint Babel (remis du 18/02/2018)

N° 24150.2 : E.S. Pierrefort / U.S. Issoire (remis du 04/03/2018)

POULE F –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 21963.1 : F.C. Nivolet / U.S. Feillens (remis du 25/02/2018)

* Dimanche 1^{er} avril 2018 à 15 h. :

N° 21827.1 : St Priest en Jarez / F.C. Peageois (remis du 11/02/2018)

POULE G –

N° 21835.2 : Cognin Sp. / A.S. Chateauneuf (remis du 04/03/2018)

N° 21836.2 : Chambéry Sport 73 / Bourgoin Jallieu (2) (remis du 04/03/2018)

N° 21838.2 : Manival Saint Ismier / OC Eybens (remis du 03/03/2018)

POULE H –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 21903.2 : F.C. Dombes Bresse / Chambéry Savoie Foot (2) (remis du 04/03/2018)

POULE I –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 21971.2 : F.C. Cruseilles / S.C. Lyon Ouest (remis du 04/03/2018)

POULE J –

* Samedi 31 mars 2018 :

N° 22087.1 : F.C. Plastic Vallée / U.S. Annecy Le Vieux (remis du 10/02/2018)

N° 22089.1 : A.S. Montréal La Cluse / Culoz Grand Colombier (remis du 10/02/2018)

N° 22034.2 : U.S. La Motte Servolex / Et. S. Seynod (remis du 04/03/2018)

N° 22036.2 : Et. S. Vallières (2) / Ent. S. du Rachais (remis du 04/03/2018)

WEEK-END DES 14 ET 15 AVRIL 2018

REGIONAL 2 :

POULE A –

* Samedi 14 avril 2018 :

N° 23803.1 à 18 h : Arvant-Vergongheon / A.S. Chadrac (remis du 17/02/2018)

POULE B –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 23864.1 à 15 h : S.A. Thiers (2) / U.S. Brioude (remis du 18/02/2018)

N° 23865.1 à 15 h : C.S. Arpajon / F.C. Riom (remis du 18/02/2018)

POULE C –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21412.1 à 15 H. : Ent. S. Tarentaise / F.C. La Côte Saint André (remis du 04/03/2018)

POULE E –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21281.2 à 15 h. : Mos3r / U.S. Feurs (remis du 04/03/2018)

REGIONAL 3 :

POULE A –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 24347.2 à 15 h : Montluçon Football (2) / Aulnat Sportif (remis du 04/03/2018)

N° 24395.1 à 15 h : A.S. St Genès Champanelle / J.S. Saint Priest des Champs (remis du 18/02/2018)

POULE B –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 24284.2 à 20 h : F.C. Cournon (3) / A.S. Nord Vignoble (remis du 03/03/2018)

N° 24327.1 à 13 h : A.S. Yzeure 03 Auvergne (3) / E.S. Le Vernet (remis du 18/02/2018)

POULE C –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 24215.2 à 20 h : Bezenet Doyet Foot / U.S. Vic le Comte (remis du 03/03/2018)

POULE D –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 24151.2 à 15 h : Ol. Saint Julien Chapeuil / F.C. Riom (2) (remis du 25/02/2018)

N° 24149.2 à 15 h. : A.S. Grazac-Lapte / U.S. Sucs et Lignon (remis du 04/03/2018)

POULE F –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21821.1 à 15 h : Gs Dervaux Chambon Feugerolles/St Priest Jarez (remis du 18/02/2018)

POULE H –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21904.2 à 15 h. : J.S. Chambéry / Misérieux Trévoux (2) (remis du 04/03/2018)

POULE I –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 21967.2 à 19 h. : Annemasse Gaillard / C.S. Lagnieu (remis du 03/03/2018)

POULE J –

* Dimanche 15 avril 2018 :

N° 22033.2 à 15 h. : U.S. Annecy Le Vieux / A.S. Montréal La Cluse (match remis du 04/03/2018)

N° 22035.2 à 15 h. : Culoz Grand Colombier / A.S. Saint Priest (3) (match remis du 04/03/2018)

ATTENTION

Les matches des 2 dernières journées de championnat se jouent tous le même jour à la même heure

INFORMATIONS

[HORAIRE DES MATCHES \(ARTICLE 31 des RG de la LAuRAFoot\).](#)

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

A partir du 1^{er} février, l'heure officielle du début des rencontres est fixée au dimanche à 15 h. 00 pour les seniors libres avec possibilité d'un lever de rideau à 13 H. 00, excepté pour le R1 où elle est fixée le samedi à 18 h. 00.

[FMI – FEUILLE DE MATCH](#)

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : Mr CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement en fin de saison en fonction du total des points accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, est établi par application du barème de points-sanctions pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en sollicitant par écrit le service compétitions de la Ligue.

REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

Rappel pour les clubs de N3

Les changements de joueurs doivent s'effectuer à l'aide des cartons – mis à leur disposition en début de saison – et sous l'autorité du délégué officiel.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA FMI ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même, un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (Attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel ; les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

ARBITRES, DELEGUES.

Etre très vigilant dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges à bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

COURRIERS DES CLUBS

N3 –

* Ytrac Foot :

Le match n° 22811.2 : Ytrac-Foot / F.C. Chamalières se déroulera le dimanche 18 mars 2018 à 15 h.

R 3

POULE G

* E.S. Manival St Ismier :

Le match n° 21848.2 : E.S. Manival St Ismier / Fouillouse US se déroulera le samedi 17 mars 2018 à 20h00.

Le match n° 21870.2 : E.S. Manival St Ismier / Chambéry Sport 73 se déroulera le samedi 28 avril 2018 à 20h00 au stade François Régis Bériot de Saint Ismier.

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h 00. Amende : 25,00€

21700.2 – R3 poule E : Olympique Ruoms

24279.2 – R3 poule B : A.S. Emblavez Vorey

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre